

Les personnes concernées sont-elles motivées ?

par Roger MONET*

Une question a été posée :

“Les personnes qui habitent en forêt ou à proximité de celle-ci, sont-elles conscientes des risques qu’elles encourent et de la nécessité d’assurer leur autoprotection ?”

D’après certaines données basées sur une solide expérience il apparaît que l’on se doit de répondre “NON”.

Un cas concret

Une commune des Bouches-du-Rhône où la municipalité est très motivée par la prévention des incendies de forêt (en donnant elle même l’exemple) a pendant trois ans demandé aux habitants en forêt de signaler au centre de secours local les réserves d’eau (piscines, bassins, puits, citernes etc...) pouvant être utilisées en cas de sinistre (avec réapprovisionnement gratuit, etc...).

Les responsables savaient qu’il en existait et, à plusieurs reprises par voie de presse, (journaux, bulletins municipaux distribués gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres) et au cours de réunions, ils ont renouvelé leur demande.

Ils n’ont obtenu **aucune réponse**, personne ne s’étant manifesté !

Mais, une chance, le cadastre a été refait.

A partir de ce nouveau document ils ont pu eux-mêmes faire l’inventaire des réserves en eau intéressant les zones forestières périurbaines et forestières proprement dites.

* Président de l’Association départementale des comités communaux “feux de forêts” des Bouches-du-Rhône
Mairie de Rognac - 13340 Rognac

Leurs estimations ont été largement dépassées puisqu’ils ont pu dénombrer **une centaine** de piscines et autres bassins pouvant éventuellement être

un point d’appui hydraulique pour les moyens de secours !

Dans le même cadre il est proposé la mise à disposition par le Conseil



Photo 2 : Aménagements de parcs en forêt pour le public, jeux pour enfants, parcours de santé.
Photo C.C.F.F.13



Photo 3 : Un fort pourcentage de particuliers a débroussaillé mais certains arbres sont encore trop près des villas.
Photo C.C.F.F.13

général de groupes motopompes thermiques au prix de 2500 F sur cinq ans, cette somme correspondant à la visite et l'entretien du G.M.P.

On peut considérer qu'au moins cent personnes devraient être concernées par cette proposition. Après près de deux ans une dizaine seulement sont venues retirer le dossier à remplir pour cette demande... et aucune ne l'a retourné !

Ces deux exemples sont, semble-t-il, significatifs.

Ils démontrent que, malheureusement, les personnes concernées ne sont le plus souvent motivées que lorsque le feu arrive chez elles.

Et là, même avec de la bonne volonté de la part des responsables des secours, il est trop tard pour utiliser les moyens existant sur place dans de bonnes conditions.

Ce qui par la suite ne manquera pas de susciter d'amères critiques de la part de ceux qui n'auront pas répondu aux sollicitations qui leur auront été faites... dans leur intérêt.

Car si on possède une villa dans une pinède avec une piscine on peut estimer la valeur du patrimoine au moins à un million de francs.

Si on ne fait pas un effort pour le protéger c'est à désespérer de tout !



Photo 4 : Création de pistes D.F.C.I. et de bandes débroussaillées de sécurité - Rognac. Photo C.C.F.F.13

R.M.

Cette indifférence se trouve confirmée par l'expérience d'un propriétaire forestier, Jacques Gluck, lui-même habitant en zone boisée mais ayant réalisé les équipements d'autoprotection indispensables. Dans un parc résidentiel en pinède proche de chez lui, il a effectué un recensement des villas et des risques qu'elles pouvaient courir en cas de sinistre. Il a dénombré une quinzaine de villas qui brûleront en cas d'incendie (arbres qui touchent les toitures, pas de volets sur de grandes baies vitrées, pas de motopompes auprès des piscines,) et a fait part aux propriétaires de ses conclusions ainsi que des mesures qui s'imposaient. Ces propriétaires arguant que le parc n'avait pas brûlé depuis 50 ans, ne l'ont pas cru et n'ont voulu prendre aucune précaution...

B- Eléments d'explication

Afin de mieux apprécier et comprendre cette indifférence du risque, une étude a été réalisée en 1992 à St Marc Jaumegarde (Bouches-du-Rhône) par Suzanne Poggi, à la demande de la D.D.E. Il y apparaît que les habitants présentent le risque mais ne se sentent pas directement menacés en tant qu'individu. En même

temps, ils n'ont aucune conscience du risque induit par leur présence, pour eux l'explication des incendies réside dans ce qu'en diffuse les médias : la malveillance est la principale cause d'incendie. Parallèlement, ils se sentent en sécurité car le feu n'arrive qu'aux autres et l'expérience leur montre qu'en cas de sinistre les biens sont toujours protégés et rares sont les habitations subissant des dommages irréparables. De façon générale, le lien existant entre habitat en zone boisée et incendie, reste impalpable pour ces résidents.



Photo 5 : Les piscines : aucune signalée aux responsables de sécurité, alors que ceux-ci en recensent une centaine! Et les intéressés ne se dotent pas de groupes moto pompes thermiques malgré les consignes données en ce sens. Photo C.C.F.F.13